

Informatique - Télécommunications - Renouvellement des équipements

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer le bon fonctionnement des installations informatiques et téléphoniques, la Ville de Besançon procède à l'achat, à la location de matériels (neufs ou d'occasion) et de logiciels divers (applicatifs, bureautiques, systèmes).

Le parc informatique et télécommunications se compose de près de 1 000 postes de travail (micro-ordinateurs, imprimantes, stations cartographiques, équipements réseau), de nombreuses licences logiciels et de 1 500 postes téléphoniques.

Le renouvellement de ces équipements et logiciels est fait par location (informatique centrale essentiellement) ou par achat, la maintenance faisant l'objet de contrats d'entretien spécifiques. Cette opération est estimée à 800 000 F pour 1998.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que le (ou les) avenant(s) nécessaire(s) dans la limite des crédits inscrits au budget 1998.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 2 janvier 1998.